



**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2023
De la session ordinaire tenue au
341, rue Principale Nord, local 3050
Amos QC J9T 2L8**

Les membres du conseil d'administration :

Présences :

M ^{mes}	Marie-Claude Auger, Carolyne Bergeron Carolane Bouchard Laurence Boutin Martine Dionne Mylène Plante, Audrey Vermette	vice-présidente présidente
MM.	Éric Bourque Olivier Duchesne Dany Germain Marco Labrecque David Simard	via TEAMS

Les directions de services :

M ^{mes}	Johanne Godbout, Anik Saumure,	directrice du Service du secrétariat général et des communication et secrétaire générale directrice par intérim du Service de l'enseignement
MM.	Francis Audet, Yannick Roy,	directeur du Service des ressources matérielles directeur général

Absence : M^{me} Clémence Rouillard

1 Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Mylène Plante.
Il est 19 h 05.

2 Présentation de l'ordre du jour

- 1 Ouverture de la séance ;
- 2 Présentation de l'ordre du jour ;
- 3 Adoption du procès-verbal du 23 octobre 2023 ;
- 4 Intervention de l'assemblée ;
- 5 Rapport du directeur général ;
 - 5.1. Rapports d'activités ;
 - a. Application de l'article 201.1 de la Loi sur l'instruction publique ;
 - 5.2. Reddition de comptes ;
 - 5.3. Portrait et plan annuel de gestion des risques ;
 - 5.4. Présentation du rapport annuel 2022-2023 ;

CA-7697-23

2. — ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR



- 6 Rapport des services ;
 - 6.1. Enseignement ;
 - 6.1.1 Critères d'inscription ;
 - 6.2. Ressources financières ;
 - 6.2.1 Présentation des états financiers 2022-2023 ;
 - 6.3. Ressources humaines ;
 - 6.4. Ressources informatiques ;
 - 6.5. Ressources matérielles ;
 - 6.5.1 État de situation école Tétreault de La Motte ;
 - 6.6. Secrétariat général ;
- 7 Rapport des comités ;
 - 7.1. Gouvernance et éthique ;
 - 7.2. Ressources humaines ;
 - 7.3. Transport ;
 - 7.4. Vérification ;
- 8 Affaires diverses ;
- 9 Date de la prochaine rencontre ;
- 10 Levée de la séance.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marie-Claude Auger,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté ;

QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE

3 Adoption du procès-verbal du 23 octobre 2023

Le procès-verbal du 23 octobre sera adopté à la prochaine rencontre.

4 Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée.

6.2.1 Présentation des états financiers 2022-2023

Document déposé :

- Communications de la fin d'exercice 2023

Comme indiqué dans l'avis public paru le 22 novembre 2023, Myriam Daigneault, comptable, de la firme comptable MNP, effectue le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés. Elle présente ensuite les états financiers du Centre de services scolaire Harricana au 30 juin 2023.

Le Centre de services scolaire Harricana présente des dépenses de fonctionnement de 86 118 921 \$ avec des revenus de 102 516 482 \$, pour un surplus de 16 397 561 \$. Cependant, 16 347 561 \$ ont été soustraits en raison d'une nouvelle norme comptable de mise hors service d'immobilisations (OHMS). Malgré ce retrait, l'Harricana demeure en excellente santé financière avec un surplus accumulé de 5 230 508 \$. Le surplus accumulé disponible s'élève à 3 815 390 \$. Rappelons que le surplus accumulé de 5 230 508 \$ comprend la valeur comptable des terrains (1 415 118 \$).

5 Rapport du directeur général

5.1 Rapport d'activités

RAPPORT ACTIVITÉS du 16 octobre 2023 au 1^{er} décembre 2023

16 octobre Coordination Forum des DG Rencontre direction établissement Rencontre mentorat	1er novembre Rencontre direction de service
17 octobre Comité central de planification des mesures d'urgence Rencontre avec direction d'établissement	2 novembre CRDG
19 octobre Rencontre de création d'un comité de partenaires régionaux CA – RSEQ AGA – RSEQ Bureau de direction	3 novembre Rencontre direction de service Comité organisation scolaire du personnel en adaptation scolaire
20 octobre Bureau de direction Comité TIC Forum des DG	6 novembre Gestion spéciale
23 octobre Coordination Conseil d'administration	7 novembre Rencontre direction de service Comité organisation des effectifs enseignants au secondaire
24 octobre COP directions	8 novembre CA – ADGSQ
25 octobre Rencontre Ville/CSSH	9 novembre Rencontre avec direction de service
26 octobre Rencontre direction de service Rencontre direction d'établissement	10 novembre Comité de négociation Gestion spéciale Rencontre représentants syndicaux
27 octobre Comité de négociation AGA – Action réussite Rencontre avec la députée, madame Blais	13 novembre Rencontre avec direction adjointe
30 octobre Gestion spéciale Coordination Rencontre avec les représentants syndicaux Rencontre direction d'établissement Comité de parents	15 novembre Rencontre MEQ-DG
31 octobre Rencontre direction de service Rencontre direction d'établissement	20 novembre Coordination Comité RH
	21 novembre Rencontre direction d'établissement Comité structurel – congrès 2024
	22 novembre Rencontre direction de service
	23 novembre Rencontre – suivi marque employeur
	27 novembre Gestion spéciale Coordination Comité organisation scolaire du personnel en adaptation scolaire



28 novembre	
Rencontre avec la sous-ministre	1 ^{er} décembre
Comité TIC	CRDG
Comité de négociation	
	ENTREVUES
29 novembre	
Rencontre direction de service	N/A
Rencontre – suivi mesures d’urgence	

6.5.1 État de situation école Tétreault de La Motte

Le directeur du Service des ressources matérielles annonce le non-octroi du contrat de reconstruction de l'école Tétreault de La Motte. La plus basse soumission déposée dépasse le montant prévu pour ces travaux. Le projet sera révisé pour un retour en appel d'offres à l'hiver 2024.

CA-7698-23

5.1 a. — APPLICATION DE
L'ARTICLE 201.1 DE LA LOI
SUR L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (LIP)

5.1 a Application de l'article 201.1 de la Loi sur l'instruction publique

CONSIDÉRANT l'article 201.1, de la Loi sur l'instruction publique (LIP), relative au consentement du conseil d'administration pour l'exercice d'une charge autre de la direction générale ;

CONSIDÉRANT la fonction d'administrateur au sein du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) du directeur général ;

CONSIDÉRANT la nouvelle politique de compensation financière des administrateurs du RSEQ ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Dany Germain,

QUE ce conseil d'administration autorise le directeur général à verser cette compensation financière à la Fondation du Mouvement Kodiak.

ADOPTÉE

5.2 Reddition de comptes

1. Direction générale

DG-148-23 Démission d'un cadre

DG-153-23 Nomination – direction écoles Berry et Saint-Félix–Saint-Dominique

DG-158-23 Campagne annuelle de financement 2023-2024 – La Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

2. Service des ressources humaines

DGRH-150-23 Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur général

DGRH-152-23 Modification au plan d'effectifs du personnel professionnel et du plan d'effectifs du personnel cadre

3. Service des ressources financières

4. Service des ressources matérielles

DGRM-149-23 Octroi de contrat – services professionnels ingénierie civile – réfection stationnements ESA

DGRM-151-23 Octroi de contrat – réfection majeure Ste-Thérèse d'Amos

DGRM-154-23 Octroi de contrat – éclairage et sortie d'urgence – 6 écoles

DGRM-155-23 Octroi de contrat – acquisition d'un porteur forestier autochargeur bois tronçonné 18-20 tonnes pour le CFPH

DGRM-156-23 Autorisation d'aller en appel d'offres pour des travaux de remplacement d'appareils d'éclairage de l'école secondaire d'Amos, pavillon La Calypso

DGRM-157-23 Non-octroi de contrat – construction d’une école primaire à La Motte

5. Service de l’enseignement et des services complémentaires
6. Service des ressources informatiques
7. Service du secrétariat général et des communications

5.3 Portrait et plan annuel de gestion des risques

Documents déposés :

- Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion 2023-2024 ;
- Statistiques portrait personnalisé du Secrétariat du Conseil du trésor 2017-2023.

Le responsable des applications des règles contractuelles (RARC), monsieur Yvan Desrochers, résume le plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion 2023-2024. Sommairement, il mentionne que les responsables de la gestion contractuelle ont attribué 97 % des contrats de 25 000 \$ et + par appel d’offres sur invitation ou par appels d’offres publics. Ces excellents résultats démontrent l’efficacité des mesures d’atténuation pour prévenir les risques en matière de corruption et de collusion. Le RARC souligne le travail de l’équipe expérimentée, qualifiée et très compétente du Service des ressources matérielles.

Il présente aussi les statistiques des données du CSS Harricana pour l’année 2022-2023, à savoir que 7 665 540 \$ de contrats ont été attribués sur le système électronique d’appel d’offres (SEAO) du gouvernement du Québec. L’Harricana a obtenu 100 % pour le respect de certaines obligations du cadre normatif ainsi qu’en reddition de compte. En ce qui concerne la conformité et l’exactitude de la publication au SEAO, elle s’élève à 95,3 % et celle des documents d’appels d’offres à 81,3 %. Le taux de conformité en gestion contractuelle du CSS Harricana se situe à 88,3 %.

5.4 Présentation du rapport annuel 2022-2023

Document déposé :

- Rapport annuel 2022-2023;

Le directeur général résume les faits saillants de l’année scolaire 2022-2023, soit l’ajout du nouveau programme de concentration métier-études, des nouveaux services pour l’accueil et la francisation de nouveaux arrivants et l’élaboration de la mouture 2023-2027 du Plan d’engagement vers la réussite de l’Harricana.

Il présente les résultats en diplomation et en qualification qui demeurent critiques encore cette année, malgré l’engagement et l’énergie déployés, avec seulement 65,6 % de nos élèves qui parviennent à un diplôme. Un écart de 14,4 % de l’objectif prévu. Les raisons de cet écart s’expliquent par l’augmentation du nombre d’élèves ayant des besoins particuliers, de la pénurie de main-d’œuvre et de la pression plus accentuée relative à la conciliation travail-études.

Il rassure les membres du conseil d’administration en leur mentionnant que les nouvelles mesures et réorganisations des programmes rétablissent déjà la situation. Des améliorations du taux de diplomation et de qualification sont déjà constatées pour les 2 prochaines cohortes d’élèves de finissants après 5 et 6 ans. Il note que ces progrès sont notamment attribués à l’ajout de la concentration métier-études, à l’implantation des nouvelles communautés d’apprentissage professionnelles ainsi qu’à la multiplication des points d’enseignement du Centre d’éducation des adultes La Passerelle.

La proportion d’élèves entrants en retard au secondaire se situe à 18,6 %, soit 7,6 % de plus que la cible de 11 %. Cette situation s’explique par l’augmentation du nombre d’élèves ayant des besoins particuliers.

En ce qui concerne l’orientation 2, relative à intervenir rapidement auprès des élèves à risque de façon continue et concertée, le directeur général indique que les cibles



ont été dépassées avec 95 % en français et 94 % en mathématique du nombre d'élèves ayant acquis les compétences de base à la fin du 1^{er} cycle du primaire. La situation est sous surveillance pour le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4^e année du primaire, considérant que le taux 2023 se situe à 82 % et que la cible est de 85 %.

Il rappelle que les indicateurs d'écart entre les clientèles, garçons et filles, élèves HDAA et régulier et de milieux intermédiaires et défavorisés, n'ont pas été reportés au prochain plan considérant que cet indicateur s'avère peu fiable. Les nouveaux indicateurs viseront particulièrement l'amélioration du taux de réussite des clientèles visées.

6 Rapport des services

6.1 Enseignement

6.1.1 Critères d'inscription

Document déposé

- Directive sur les critères pour l'inscription des élèves dans les écoles pour l'année scolaire 2024-2025.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, ce centre de services scolaire doit adopter sa Directive sur les critères d'inscription pour ses élèves ;

CONSIDÉRANT que ce document a fait l'objet des consultations prévues par la loi ;

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Marie-Claude Auger,

QUE ce conseil d'administration adopte la Directive sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire Harricana pour l'année scolaire 2024-2025, telle que présentée par le Service de l'enseignement et des services complémentaires secteur jeunes.

6.2 Ressources financières

6.2.1 Présentation des états financiers 2022-2023

Ce point a été traité en début de séance.

6.3 Ressources humaines

Aucun point traité.

6.4 Ressources informatiques

Aucun point traité.

6.5 Ressources matérielles

6.5.1 État de situation école Tétreault de La Motte

Ce point a été traité ultérieurement.

6.6 Secrétariat général

Aucun point traité.

7 Rapport des comités

7.1 Gouvernance et éthique

Aucun point traité.

CA-7699-23

6.1.1 — CRITÈRES
D'INSCRIPTION

7.2 Ressources humaines

7.2.1 Suivi de la rencontre du 11 septembre 2023

La présidente du comité, madame Laurence Boutin, indique que deux points ont été traités lors de cette rencontre. Le premier point a été la nomination d'un directeur général adjoint temporaire. Le besoin de cette nomination consiste à assurer une coordination plus optimale durant les absences de la direction générale.

L'autre point a été un résumé de la dotation des effectifs. Une présentation des actions et pistes de solutions ont été présentées aux membres du comité, soit la réorganisation du travail, les réflexions sur les besoins et la poursuite des comités de travail sur l'optimisation sur l'organisation scolaire du personnel en adaptation scolaire et de l'organisation des effectifs enseignants pour les écoles secondaires.

7.3 Transports

Aucun point traité

7.4 Vérification

Aucun point traité.

8 Affaires diverses

Madame Martine Dionne demande des renseignements concernant le lancement de la formation de courte durée pour les métiers de la construction et de la conduite d'engins de chantier. Le directeur général confirme que le Centre de formation professionnelle Harricana offrira ce cours dès janvier 2024. Il mentionne également que plus 200 inscriptions ont été reçues pour cette initiative du gouvernement du Québec, visant à pourvoir à la forte demande de travailleurs qualifiés dans le secteur de la construction.

9 Dates de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue le 19 février 2024.

10 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Dany Germain,
QUE la séance soit levée. Il est 20 h 52.

ADOPTÉE


Mylène Plante, présidente


Johanne Godbout, secrétaire générale